



MODE D'EMPLOI

CRÉATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF SUR L'ESPACE PUBLIC

L'Eurométropole de Strasbourg vous accompagne tout au long du projet. Un kit d'outils est mis à votre disposition pour vous faciliter les démarches, n'hésitez pas à le demander et faites appel à notre maître composteur qui pourra vous conseiller dès le début pour réussir votre projet.



1 | LE CHOIX DU LIEU

- Localiser un emplacement dans le quartier pour accueillir les composteurs sur l'espace public (au minimum 6 m² pour la mise en place de 3 bacs à compost pour environ 30 familles).
- Type d'espace : facile d'accès pour les participants sans gêne pour le voisinage. Un sol perméable, idéalement dans un lieu ombragé et protégé des vents dominants.
- Rechercher d'ores et déjà les sources d'apport en matière carbonée à proximité du site.
- Identifier le propriétaire du terrain choisi.

X L'Eurométropole de Strasbourg peut vous conseiller pour le choix de l'emplacement que vous aurez prédéfini (visite sur site).

2 | LE PORTEUR DE PROJET

- Identifier une personne référente, qui sera l'interlocutrice privilégiée entre l'Eurométropole de Strasbourg et le groupe de participants.
- Identifier ou créer une structure porteuse du projet qui aura la responsabilité morale. L'Eurométropole de Strasbourg pourra la soutenir financièrement selon le nombre de foyers participants.

X Une liste des associations existantes est jointe dans le kit d'outils mis à votre disposition.

3 | L'AUTORISATION

- Demander par écrit l'autorisation du propriétaire (en général la commune) pour installer un site de compostage sur l'espace public. Faites une demande par courrier.
- Transmettez la réponse au maître composteur.

X Un modèle de courrier est joint dans le kit d'outils mis à votre disposition.

4 | LES PARTICIPANTS

- Constituer une liste des participants en précisant le nom, prénom, adresse postale, téléphone, courriel de chaque foyer participant.
- Le nombre de participants déterminera la taille ou le nombre de composteurs à installer et le montant de la subvention allouée (maximum 30 familles pour un bon fonctionnement du site).

X Les modalités de subvention pour le compostage collectif sont jointes dans le kit.

MODE D'EMPLOI CRÉATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF SUR L'ESPACE PUBLIC

5 | LA RÉUNION D'INFORMATION

- Organiser une réunion d'information avec tous les participants sur le site avant le lancement des opérations. Cette réunion permettra de définir et de valider les modalités de fonctionnement du futur site.
- Appuyez-vous sur l'expérience de sites existants.
- Réfléchissez comment vous allez utiliser le compost produit.
- ✕ **La liste des sites de compostage collectifs existants est mise à disposition sur demande.**
- ✕ **Le maître composteur pourra être présent et vous aider à préparer votre 1^{re} réunion.**

6 | L'ACHAT DU MATÉRIEL

- Dimensionner l'équipement par rapport au nombre de participants. Idéalement 3 bacs de 1 m³ correspondant au maximum à 30 familles. L'achat du matériel doit être réalisé par l'association.

- ✕ **L'Eurométropole de Strasbourg peut vous accompagner pour dimensionner l'équipement et choisir le matériel. Le formulaire de demande de subventionnement est mis à votre disposition.**



7 | L'INSTALLATION ET LA MISE EN ROUTE

- Formaliser le mode de fonctionnement dans le règlement du site (fixer des plages d'ouverture ou laisser un accès libre au site pour le dépôt des déchets).
- ✕ **L'Eurométropole de Strasbourg vous met à disposition un modèle de règlement qui intègre les éléments minimums à assurer pour un bon fonctionnement.**
- Formaliser le partenariat entre le propriétaire du terrain et la structure associative porteuse du projet.
- Un modèle de convention est mis à votre disposition dans le kit.
- Pour la mise en route du projet, installer le matériel à l'emplacement défini et proposer une séance d'initiation à l'ensemble des participants.
- ✕ **L'Eurométropole de Strasbourg vous propose une formation de démarrage rapide et pratique.**

8 | L'UTILISATION DU COMPOST

- Le compost est un amendement qui permet de fertiliser la terre. On peut l'utiliser pour les plantes d'intérieur, dans les jardinières et les massifs de plantation, au pied des arbres, dans le potager.
- ✕ **Pour le suivi du projet, une visite annuelle sera organisée sur le site par le maître composteur avec la personne référente pour s'assurer du bon fonctionnement du site.**
- ✕ **En cas de difficultés techniques, contactez-nous aux coordonnées mentionnées ci-dessous.**